



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



CL/186/C.1
21 décembre 2009

CONVOCAATION
186^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE
L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
Bangkok, 28 mars et 1^{er} avril 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 186^{ème} session au *Centara Bangkok Convention Centre (CBCC)* à Bangkok.

Le Conseil directeur tiendra sa première séance le dimanche 28 mars de 9 à 10 heures et une deuxième séance le jeudi 1^{er} avril de 10 à 13 heures et de 15 à 16 heures.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 28 mars 2010 au plus tard, afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil directeur.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 255^{ème} session (octobre 2009), est le suivant :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.
2. **Approbation du compte rendu de la 185^{ème} session du Conseil directeur**
Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 185^{ème} session (CL/185/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 186^{ème} session.
3. **Propositions pour l'élection du Président de la 122^{ème} Assemblée**
4. **Questions relatives aux Membres de l'UIP**
 - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
 - b) Situation de certains Membres
 - c) Demandes de statut d'observateur*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif. Il examinera aussi toute demande éventuelle de statut d'observateur.*
5. **Rapport du Président**
 - a) Sur ses activités depuis la 185^{ème} session du Conseil directeur
 - b) Sur les activités du Comité exécutif
6. **Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2009**
7. **Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**
8. **Coopération avec le système des Nations Unies**
9. **Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**
10. **Résultats financiers de l'exercice 2009**
Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2009.
11. **Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**
12. **Activités des organes pléniers et comités spécialisés**
Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :
 - a) Réunion des Femmes parlementaires
 - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
 - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
 - d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
 - e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
 - f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
 - g) Groupe consultatif sur le VIH/sida

13. **Préparatifs de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement**
Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport sur la deuxième réunion préparatoire.
14. **123^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 4-6 octobre 2010)**
15. **Prochaines réunions interparlementaires**
 - a) Réunions statutaires
 - b) Réunions spécialisées et autres
16. **Amendements aux Statuts et Règlements**

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

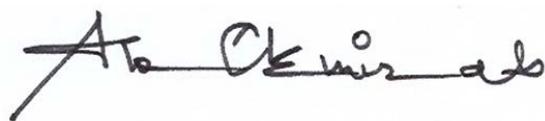
4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB
Président
de l'Union interparlementaire